

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 332

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	2 139 236
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	0	2 139 236
SOLDE	-2 139 236	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement technique procède à la minoration des crédits de la mission « Sport, jeunesse et vie associative » dans le cadre de la décentralisation de la gestion des fonds européens. Les versements correspondants aux collectivités concernées relèvent de l'article relatif à la TICPE figurant en première partie du présent projet de loi de finances.

Prenant en compte des données nouvelles dont le Gouvernement ne disposait pas au moment du dépôt du projet de loi de finances, cet amendement a pour objet de minorer les crédits du programme « Sport » au titre du transfert de la gestion des fonds européens aux régions à compter du 1^{er} juillet 2015 à hauteur de 2 139 236 € au titre du HT2.

En conséquence, la minoration à apporter sur les crédits de la mission « Sport, jeunesse et vie associative » est de 2 139 236 €.